

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

## GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2019 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

**Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :**

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2019 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2019 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.



## TABLE DES MATIÈRES

---

### Mission

<b>GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	10
Équilibre du compte et recettes	13
Récapitulation des crédits et des emplois	16

### Programme 721

<b>CONTRIBUTION DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU DÉSENETTEMENT DE L'ÉTAT</b>	<b>19</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	23

### Programme 723

<b>OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT</b>	<b>27</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	28
Objectifs et indicateurs de performance	30
Présentation des crédits	32
Justification au premier euro	37



### MISSION

---

#### GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	10
Équilibre du compte et recettes	13
Récapitulation des crédits et des emplois	16

## PRÉSENTATION DU COMPTE

### TEXTES CONSTITUTIFS

Rappel des textes pris antérieurement à l'entrée en vigueur de la LOLF :

Loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005, article 8.

\* \* \*

Textes pris dans le cadre de la LOLF :

- Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 47 modifié ;
- Loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, article 40-II ;
- Loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, article 60 ;
- Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, article 61 ;
- Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, article 38 ;
- Loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, article 42 (V) ;
- Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, articles 88 et 93.

### OBJET

La mission « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » est constituée par le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ». Elle comprend deux programmes, le programme n° 721 : « Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État » et le programme n° 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

Le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » finance, grâce aux recettes issues des produits de cessions d'actifs immobiliers et des produits de redevances domaniales ou de loyers perçus par l'État, des projets immobiliers et des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire, sur le parc immobilier dont l'État est propriétaire ou qui figure à l'actif de son bilan, utilisé par les pouvoirs publics, les administrations centrales des ministères, les services déconcentrés de l'État, des opérateurs de l'État.

Le périmètre des dépenses imputables sur le CAS concerne les biens immobiliers propriétés de l'État (ou dont l'État a le contrôle agissant comme s'il était propriétaire), ainsi que des opérations réalisées par des établissements publics et opérateurs de l'État sur des immeubles propriétés de l'État.

Le compte retrace :

1° en recettes :

- le produit des cessions des biens immeubles de l'État ainsi que des droits à caractère immobilier attachés aux immeubles de l'État ;
- les versements du budget général ;
- les fonds de concours ;
- le produit des redevances domaniales ou des loyers perçus par l'État, provenant des concessions ou autorisations de toute nature de la compétence du représentant du ministre chargé du budget dans le département, des concessions de logement dont l'État est propriétaire ou locataire et des locations d'immeubles de son domaine privé, ainsi que les redevances et les loyers du domaine public et privé dont le ministre des armées est le gestionnaire.



2° en dépenses :

- des dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à des opérations immobilières ou des dépenses d'entretien du propriétaire réalisées par l'État sur des biens immobiliers dont l'État est propriétaire ou, lorsqu'il n'en a pas la propriété, sur des biens immobiliers figurant à l'actif de son bilan, sous réserve que ces dépenses soient directement liées à des opérations concourant à une gestion performante du parc immobilier de l'État ;
- des dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à des opérations de cession, d'acquisition ou de construction d'immeubles du domaine de l'État ou des dépenses d'entretien du propriétaire réalisées par des établissements publics et autres opérateurs de l'État, sous réserve que ces dépenses soient directement liées à des opérations concourant à une gestion performante du parc immobilier de l'État ;
- des versements opérés au profit du budget général ;
- des versements opérés au profit du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » ;
- jusqu'au 31 décembre 2025, des dépenses d'investissement ou d'entretien du propriétaire réalisées par l'État sur les infrastructures opérationnelles de la défense nationale.

Les données concernant l'évolution des surfaces de bureaux utilisées par les services de l'État sont compilées dans le cadre de la constitution du document de politique transversale (DPT) consacré à la politique immobilière de l'État.

## BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

### BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La création du compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » par la loi de finances pour 2006 a constitué un vecteur de dynamisation de la politique immobilière de l'État et d'optimisation de la gestion du parc immobilier de l'État. En particulier le programme 723 incite :

- à la rationalisation du parc immobilier, le CAS organisant le retour d'une partie des produits de cessions immobilières au bénéfice des administrations occupantes pour mener des opérations immobilières conformes aux objectifs de la politique immobilière de l'État (PIE) ;
- à une démarche de gestion efficace et économe du parc immobilier et d'exemplarité autour de deux axes : développer l'entretien et la maintenance préventive des bâtiments, source d'économies sur le long terme, et assurer la réalisation des contrôles réglementaires ; financer les travaux lourds notamment de remise en état et en conformité en particulier lorsque les exigences de sécurité l'imposent. Cette démarche est financée pour partie par des redevances d'occupation du domaine de l'État et pour autre partie par des cessions.

En outre, depuis 2018, le CAS contribue à la réalisation du grand plan d'investissement (GPI) à travers deux de ses priorités : accélérer la transition énergétique et construire l'État à l'âge numérique, dans son volet « investir aujourd'hui dans l'action publique pour dépenser moins demain ».

Les objectifs du CAS visent à rendre compte d'une partie de la performance de la direction de l'immobilier de l'État dans la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État, dans la mesure où le CAS constitue un vecteur budgétaire d'orientation et de mutualisation des dépenses de la PIE. Ils sont centrés sur l'optimisation du parc domanial, et en particulier sur la densification des surfaces de bureau au travers de la mesure du rendement d'occupation des surfaces (indicateur 1.1) exprimée en nombre de m<sup>2</sup> de surface utile nette (SUN) par poste de travail (dans les immeubles majoritairement à usage de bureau).

### BILAN DES RÉFORMES

**EN 2019, IL N'A PAS ÉTÉ ACTÉ D'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION OU DE L'ORGANISATION DU CAS IMMOBILIER.**

### CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)

Initiative / Action GPI	Prévision	Exécution
AE CP		
Initiative 2 : Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics : Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier de l'État (Accélérer la transition écologique)	121 162	134 97
<b>Total</b>	<b>121 162</b>	<b>134 97</b>

Depuis 2018, le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » contribue à la réalisation du grand plan d'investissement (GPI) à travers deux de ses priorités : accélérer la transition écologique et construire l'État à l'âge numérique, dans son volet « investir aujourd'hui dans l'action publique pour dépenser moins demain ».

S'agissant de la transition écologique, des travaux lourds de rénovation et de restructuration tels que ceux régulièrement financés par le CAS sont une opportunité d'améliorer l'isolation des immeubles, de privilégier des équipements permettant de réduire les consommations de fluides. Par ailleurs, la remise à niveau du parc immobilier permet *in fine* de réduire les moyens consacrés aux dépenses d'entretien correctifs et de développer une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée.

Dans sa note de programmation annuelle, le responsable de programme sensibilise les RBOP pour que les opérations d'entretien du propriétaire et de projets immobiliers comportant une dimension de transition écologique dans le cadre fixé par le GPI soient privilégiées. Cet objectif doit en effet être pris en compte au même titre que les autres dimensions essentielles de la PIE en tant que politique publique « support », telles que la densification, la gestion performante du parc de l'État, l'accessibilité, ou les conditions de travail des agents. Aussi, chaque fois que plusieurs choix se présentent à eux, en particulier en matière de gros entretien-renouvellement et de projets immobiliers, il leur est demandé d'opter pour celui intégrant au mieux cette dimension écologique, et tout particulièrement d'économie d'énergie et d'amélioration de la performance énergétique, tout en veillant à un retour sur investissement raisonnable.

Dans ce cadre, les actions de dépenses n°11 et 14 du compte contribuant à la réalisation du grand plan d'investissement étaient estimées initialement à respectivement 45% et 18% (et à la marge 2 % pour l'action n°12) des montants programmés pour 2019 : la prévision de consommation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiements contribuant au GPI était évaluée à 121 M€ en AE et 162 M€ en CP.

Le fonctionnement spécifique du CAS immobilier requiert de procéder à une enquête auprès de l'ensemble des responsables de budget opérationnel de programme (RBOP) ministériels et préfectoraux (hors outre-mer). Il est demandé aux RBOP de recenser les opérations immobilières qui répondent aux critères du GPI. L'enquête auprès des RBOP est réalisée de façon annuelle : les résultats sont arrêtés au 31 décembre puis agrégés et analysés par le responsable de programme. Les résultats consolidés de cette enquête présentent une exécution au 31 décembre 2019 de 134 M€ en AE et 97 M€ en CP pour 337 opérations ayant une composante énergétique.

Le montant des AE relevant du grand plan d'investissement effectivement consommées est supérieur aux prévisions (+13 M€). En revanche, la consommation de CP est nettement en retrait (-65 M€). Cet écart est pour partie lié au différentiel global de consommation des AE (en nette hausse) et des CP (en retrait) du CAS sur l'exercice 2019.

Sur les deux exercices 2018 et 2019, les consommations d'AE et de CP liées au grand plan d'investissement sont respectivement de 318 M€ et 289 M€.

Pour ces opérations, l'approche énergétique n'ayant pas été appréhendée en tant que telle à l'origine, notamment pour les opérations structurantes, elle ne peut être quantifiée a posteriori (pas de possibilité d'identifier le montant des Kwh économisés à l'issue de la réalisation des opérations puisqu'aucun point de référence n'avait été calculé). Toutefois, 11 responsables de BOP sur les 25 ayant répondu à l'enquête ont été en mesure d'indiquer les gains énergétiques attendus, en kWh (au total 2,34 millions de kWh/an par m<sup>2</sup> SUB).

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

Pour permettre un pilotage durable du parc immobilier de l'État, la politique immobilière menée par la direction de l'immobilier de l'État repose en partie sur l'optimisation du patrimoine et notamment la maîtrise des surfaces.

Le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », qui a vocation à financer des opérations concourant à une gestion performante du parc immobilier de l'État, constitue l'un des leviers à disposition des ministères et des préfetures de région pour financer des opérations immobilières dont l'un des objectifs principaux est de tendre vers un ratio de surface de 12 m<sup>2</sup> par poste de travail.

L'effort observé depuis plusieurs années, qui se traduit par une baisse tendancielle du ratio, doit cependant être maintenu et approfondi : les nouveaux projets immobiliers, ainsi que les prises à bail, doivent s'inscrire en-deçà du ratio de 12 m<sup>2</sup>. Cet objectif est particulièrement suivi dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR), qui doivent décloisonner la gestion immobilière de l'État, en vue de mutualiser l'ensemble des opportunités. De même, la déclinaison de la politique immobilière de l'État à ses opérateurs s'appuie notamment sur le suivi de ce ratio de performance immobilière.

### OBJECTIF 1 : Optimiser le parc immobilier de l'État

#### Indicateur 1.1 : Rendement d'occupation des surfaces

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Rendement d'occupation des surfaces	m <sup>2</sup> SUN/poste	14,86	14,63	14,3	14,3	14,40	13,4

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques

Référentiel technique tenu par la direction de l'immobilier de l'État.

##### Mode de calcul

Les informations relatives aux surfaces utiles nettes (SUN) et au nombre de postes de travail sont extraites du référentiel technique (RT), outil de pilotage de la politique immobilière de l'État. Cet outil s'appuie sur les données socles de l'inventaire du parc immobilier de l'État et de ses opérateurs, suivies dans l'inventaire immobilier de l'État. La direction de l'immobilier de l'État exploite les données du RT pour calculer la moyenne du rendement d'occupation des surfaces (nombre de m<sup>2</sup> de SUN par poste de travail pour les immeubles de bureaux occupés par les services de l'État, en propriété ou en location).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Créé en 2012, le résultat de l'indicateur doit se rapprocher de la norme fixée par l'État propriétaire qui est de 12 m<sup>2</sup> SUN par poste de travail.

Le taux de rendement au 31 décembre 2019 s'inscrit à la baisse par rapport à la réalisation 2018. En 2017, le ratio avait connu un ressaut apparent lié à l'amélioration du taux de complétude des données sources.

Le résultat de l'année 2019 confirme la tendance pluriannuelle à la baisse du ratio d'occupation (15,98 m<sup>2</sup> en 2012). Il est proche des prévisions actualisées pour l'année, en tenant compte de son augmentation mécanique du fait de la réduction des effectifs : il ne s'oriente, en effet, à la baisse que lors de la mise en œuvre des restructurations de services. Or, cette compensation ne peut pas toujours se réaliser au même rythme. À cet égard, le résultat de 2019 s'inscrit positivement dans l'orientation de la politique immobilière de l'État et dans la volonté de dynamiser le rendement d'occupation des surfaces de bureaux occupées par les services de l'État.

## ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

## ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État		0	0	
		0	0	
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État		391 286 587	483 000 000	
		598 310 635	385 808 928	
<b>Total</b>	<b>410 000 000</b>	<b>391 286 587</b>	<b>483 000 000</b>	<b>-73 000 000</b>
	<b>729 049 012</b>	<b>598 310 635</b>	<b>385 808 928</b>	<b>+343 240 084</b>
<b>Solde cumulé du compte depuis sa création</b>				<b>+1 045 522 933</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

En 2019, seul le programme 723 a été effectif.

598,3 M€ d'AE (391,3 M€ prévus en LFI) et 385,8 M€ de CP (483 M€ prévus en LFI ramenés à 380 M€ par la LFR du 2 décembre 2019) ont été consommés. Les recettes se sont montées à 729 M€ (410 M€ prévus en LFI). Le solde du CAS, de 702,3 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'est finalement établi à 1 045,5 M€ au 31 décembre.

Pour 2019, les crédits budgétaires consommés sont nettement inférieurs aux encaissements de recettes faisant apparaître un excédent de 343,2 M€. Cet excédent du solde annuel réalisé provient notamment :

- du niveau des recettes de ventes immobilières encaissées sur le CAS, très supérieur aux prévisions en loi de finances initiale : les cessions significatives (supérieures à un million d'euros) représentent 5,6% du nombre des ventes réalisées en 2019 et 90 % du total des prix de vente. Deux cessions importantes justifient ce résultat : une partie de l'îlot Saint-Germain (7<sup>e</sup> arrondissement de Paris), cédé le 17 juin 2019 pour 368,1 M€ et l'hôtel de Seignelay (également situé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris), cédé le 13 février 2019 pour 61 M€.

Le produit de ces deux cessions (429,1 M€) représente presque 70 % du produit total des ventes de l'année 2019 ;

- du niveau des dépenses réalisées ; ce résultat trouve son origine dans la variation à la baisse du niveau de dépenses de plusieurs ministères (services du premier ministre ; armées ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; éducation nationale et jeunesse). Comparativement à 2018, le montant des consommations de CP passe de 480,6 M€ à 385,8 M€ en 2019.

## RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 – Produits des cessions immobilières	320 000 000	621 976 519	+301 976 519
02 – Produits de redevances domaniales	90 000 000	107 072 493	+17 072 493
<b>Total</b>	<b>410 000 000</b>	<b>729 049 012</b>	<b>+319 049 012</b>

Le CAS a comptabilisé en 2019 :

- des produits des cessions immobilières et de pénalités de cessions immobilières (613 246 269 €, dont 158 906 € de produits de pénalités) ;
- des produits de redevances domaniales (107 072 493 €) ;
- des recettes issues de fonds de concours (4 094 046 €) ;
- des versements du budget général (4 636 204 €).

En 2019, 704 biens ont été cédés (626 en 2018), pour un prix de vente moyen de 887 282 € (371 287 € en 2018).

Les montants de cessions les plus importants sont les suivants :

- 368 M€ pour la seconde partie de l'Îlot-Saint-Germain (Paris 7<sup>e</sup> ardt) ;
- 61 M€ pour l'hôtel de Seignelay (Paris 7<sup>e</sup> ardt) ;
- 31,75 M€ pour le site occupé par l'ENS de Cachan (94).

Contrairement à l'année passée, le produit des cessions 2019 place l'année 2019 à un niveau de réalisation supérieur aux années antérieures. Ceci s'explique notamment par les cessions de l'hôtel de Seignelay et de la seconde partie de l'Îlot-Saint-Germain qui représentent près de 69% du montant total du produit des cessions 2019.

L'estimation des produits de cessions inscrite en LFI se base notamment sur la valeur de marché estimée des biens domaniaux dont l'État envisage la vente au cours de l'année considérée. Ces biens sont enregistrés dans l'Outil de suivi des cessions (OSC) dès qu'ils sont déclarés inutiles aux services de l'État et remis au Domaine.

Dans son avis du 5 avril 2018, le service local du Domaine de Paris avait estimé la valeur de marché de l'Îlot-Saint-Germain comprise entre 198 et 222 millions d'euros selon la nature de l'acquéreur. Les évaluations du site réalisées par des prestataires privés étaient concordantes bien que légèrement en deçà de ces valeurs. Une procédure d'appel d'offres a été conduite entre septembre 2018 et janvier 2019, au terme de laquelle l'offre retenue visait la réalisation d'un projet hôtelier.

De même, l'estimation de l'hôtel de Seignelay réalisée par le service local du Domaine de Paris en avril 2018 a conclu à une valorisation à hauteur de 37 millions d'euros. Le prestataire privé avait de son côté estimé la valeur de marché à 35,2 millions d'euros.

Le bilan d'application, arrêté au 31 décembre 2019, de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social fait état de 115 fonciers domaniaux cédés (1 en 2013, 11 en 2014, 19 en 2015, 34 en 2016, 20 en 2017, 18 en 2018 et 12 en 2019). Ces emprises permettront la réalisation de plus de 11 000 logements, dont presque 8 200 sociaux.

L'effort financier consenti par l'État à l'occasion de ces cessions s'élève sur la période 2013-2019 au total à 222 M€ (situation au 31 décembre 2019), pour un produit de cession de 149 M€.

Enfin, au 31 décembre 2019, 9 biens ont été cédés à l'euro symbolique cette même année (cessions relevant des dispositions spécifiques relatives aux terrains militaires).

## Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

## Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État			
Prévision			
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>			
Exécution			
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État			
Prévision	788 142 436	1 096 377 749	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	391 286 587	483 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	396 855 849	613 377 749	
Exécution	598 310 635	385 808 928	
<b>Total Prévision</b>	<b>788 142 436</b>	<b>1 096 377 749</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>598 310 635</b>	<b>385 808 928</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois



## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État	0 0	0 0	0 0	0 0
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	524 630 641 362 550 704	391 286 587 598 310 635	581 700 000 480 626 959	483 000 000 385 808 928
11 – Opérations structurantes et cessions	364 630 641 213 324 960	229 286 587 419 558 508	421 700 000 319 895 254	322 000 000 215 036 230
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	24 000 000 21 894 332	23 000 000 23 016 129	24 000 000 21 975 777	22 000 000 22 698 933
13 – Maintenance à la charge du propriétaire	48 000 000 46 945 879	44 000 000 47 918 042	48 000 000 43 001 618	44 000 000 48 907 262
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	88 000 000 80 385 533	95 000 000 107 817 955	88 000 000 95 754 310	95 000 000 99 166 502

## Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État	0 0	0 0	0 0	0 0
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	524 630 641 362 550 704	391 286 587 598 310 635	581 700 000 480 626 959	483 000 000 385 808 928
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	147 800 000 106 846 416	107 000 000 126 049 057	155 000 000 156 696 016	161 000 000 128 175 034
Titre 5. Dépenses d'investissement	242 030 641 209 909 498	244 286 587 446 105 913	292 100 000 278 034 109	282 000 000 232 573 551
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 600 000 6 255 468	0 11 369 163	4 400 000 5 673 190	0 12 092 163
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	130 200 000 39 539 322	40 000 000 14 786 502	130 200 000 40 223 644	40 000 000 12 968 180
<b>Total</b>	<b>524 630 641</b> <b>362 550 704</b>	<b>391 286 587</b> <b>598 310 635</b>	<b>581 700 000</b> <b>480 626 959</b>	<b>483 000 000</b> <b>385 808 928</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	147 800 000 106 846 416	107 000 000 126 049 057	155 000 000 156 696 016	161 000 000 128 175 034
Titre 5. Dépenses d'investissement	242 030 641 209 909 498	244 286 587 446 105 913	292 100 000 278 034 109	282 000 000 232 573 551
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 600 000 6 255 468	0 11 369 163	4 400 000 5 673 190	0 12 092 163
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	130 200 000 39 539 322	40 000 000 14 786 502	130 200 000 40 223 644	40 000 000 12 968 180

### PROGRAMME 721

---

#### CONTRIBUTION DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU DÉSENETTEMENT DE L'ÉTAT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	23

**BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES****Alain RESPLANDY-BERNARD***Directeur de l'immobilier de l'État*

Responsable du programme n° 721 : Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État

**Précisions sur le changement de responsable du programme**

M. Alain Resplandy-Bernard a été nommé directeur de l'immobilier de l'État en Conseil des ministres du 19 février 2020.

Il est le nouveau responsable du présent programme qui concerne la contribution au désendettement de l'État perçue sur les produits de cessions immobilières et reversée au budget général.

Aucune programmation de crédits n'a été envisagée pour 2019 et aucune contribution au désendettement de l'État n'a été prélevée sur les produits de cessions immobilières encaissés sur le CAS en 2019.

Aucun indicateur de performance n'a été retenu pour ce programme.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019		
01 – Contribution au désendettement de l'État		
<b>Total des AE prévues en LFI</b>		
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes		
<b>Total des AE consommées</b>		

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019		
01 – Contribution au désendettement de l'État		
<b>Total des CP prévus en LFI</b>		
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts		
<b>Total des CP consommés</b>		

**Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État**

Programme n° 721 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>		
<i>Consommation 2018</i>		
01 – Contribution au désendettement de l'État		
<b>Total des AE prévues en LFI</b>		
<b>Total des AE consommées</b>		

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>		
<i>Consommation 2018</i>		
01 – Contribution au désendettement de l'État		
<b>Total des CP prévus en LFI</b>		
<b>Total des CP consommés</b>		

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
<b>Total hors FdC et AdP</b>						
<b>Total*</b>						

\* y.c. FdC et AdP



## Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État

Programme n° 721 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>0</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>0</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>0</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR



**Estimation des restes à payer au 31/12/2019.**

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 est égal à zéro.

**Échéancier des CP à ouvrir.**

Il n'y a donc pas de CP nécessaires pour 2020 et après 2020.

**Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État**

Programme n° 721 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**Action 01****Contribution au désendettement de l'État**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement						
Crédits de paiement						

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

### PROGRAMME 723

---

#### OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	28
Objectifs et indicateurs de performance	30
Présentation des crédits	32
Justification au premier euro	37

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Alain RESPLANDY-BERNARD

Directeur de l'immobilier de l'État

Responsable du programme n° 723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

#### Précisions sur le changement de responsable du programme

M. Alain Resplandy-Bernard a été nommé directeur de l'immobilier de l'État en Conseil des ministres du 19 février 2020. Il est le nouveau responsable du présent programme.

#### Pilotage et acteurs

Le directeur de l'immobilier de l'État est le responsable du présent programme.

Chaque ministère et chaque préfecture de région dispose d'un BOP sur ce programme, lui permettant de contribuer à financer ses projets immobiliers, à partir de droits de tirage correspondant à la part des produits de cession encaissés sur le CAS qui lui reviennent, ainsi que des dépenses d'entretien du propriétaire, par l'allocation de crédits supplémentaires issus des fonds mutualisés du CAS.

L'élaboration des programmations immobilières et financières supportées par le CAS immobilier relève du dispositif de gouvernance mis en place dans le cadre de la politique immobilière de l'État.

Dans le périmètre de la labellisation, la Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) et les conférences régionales de l'immobilier public (CRIP) examinent la conformité des projets immobiliers proposés avec les normes de la politique immobilière de l'État - y compris pour son volet GPI - et avec les orientations des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI des ministères et des opérateurs) et des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR), dans le cadre d'une démarche de « labellisation ». Dans ce cadre, le responsable de programme priorise les projets selon une approche globale et interministérielle, qui permet de privilégier ceux qui sont les plus conformes aux objectifs fixés par la politique immobilière de l'État (transition écologique et performance énergétique, rationalisation des surfaces, mutualisation des services, qualité de vie des agents, accueil des usagers, numérique, etc.) et les plus vertueux au plan économique et budgétaire (gains fonctionnels pour les services et marges d'optimisation budgétaire).

S'agissant de l'entretien à la charge du propriétaire (qui à la différence des projets immobiliers ne font pas l'objet de démarches de labellisation), la stratégie du programme s'articule autour de deux axes, dans un souci de gestion efficace et économe du parc immobilier, et d'exemplarité :

- développer la maintenance préventive des bâtiments, source d'économies sur le long terme, assurer la réalisation des contrôles réglementaires ;
- financer des travaux lourds et en particulier de remise en état et en conformité, notamment lorsque les exigences de sécurité liées aux bâtiments accueillant des publics ou aux conditions de vie au travail des agents l'imposent.

La charte de gestion du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » établit et précise les règles de gestion du programme, et le rôle de chaque intervenant dans un souci de clarté et de lisibilité. Une équipe dédiée au sein de la direction de l'immobilier de l'État est en contact régulier avec les différents responsables de BOP, dans une logique interministérielle de dialogue de gestion et dans le cadre de la procédure budgétaire classique.

Les principales opérations immobilières financées en 2019 sur le CAS sont les suivantes :

- pour le ministère des armées, la poursuite des études et travaux préalables à cession de sites militaires, des restructurations et travaux lourds sur les immeubles de bureau, de logement, les bâtiments technique des bases de défense, ainsi que des opérations sur les infrastructures opérationnelles de la défense nationale ;
- pour le ministère de l'intérieur, le financement des acquisitions de deux terrains à Saint-Ouen permettant la construction du futur site unique de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSi) ou encore la réalisation des travaux de la caserne de gendarmerie nationale Drancy-Pichard ;
- pour le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le financement à l'étranger de différentes acquisitions, des opérations de construction, regroupement et aménagements de services et postes diplomatiques et des travaux de sécurité ;

- pour les services du Premier ministre, l'opération de réhabilitation de l'immeuble All à Montrouge ;
- pour le ministère de la culture, le financement du projet Camus qui consiste à regrouper sur trois sites (Valois, Bons enfants et Quadri latère des Archives) des agents d'administration centrale du ministère travaillant actuellement sur sept sites ;
- pour le ministère de l'agriculture, les travaux de la rue de Varenne ;
- pour le ministère de l'éducation, la construction du nouveau rectorat de Lille ;
- pour les administrations territoriales de l'État, notamment l'acquisition d'un bâtiment neuf pour le relogement de la direction régionale de l'INSEE à Bordeaux et l'acquisition de la nouvelle préfecture d'Ile-et-Vilaine."

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

#### Optimiser le parc immobilier de l'Etat

#### INDICATEUR 1.1

Surfaces de bureaux remis au Domaine, inoccupées depuis 36 mois ou plus

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

Optimiser le parc immobilier de l'Etat

## INDICATEUR 1.1

Surfaces de bureaux remis au Domaine, inoccupées depuis 36 mois ou plus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Proportion de surfaces de bureaux remis au Domaine, inoccupées depuis 36 mois ou plus, rapportée à l'ensemble des surfaces des bureaux domaniaux de l'Etat	% m <sup>2</sup> SUB	22,55	23	21	22,5	34,87	20

## Commentaires techniques

**Source des données :** Inventaire Immobilier de l'État tenu dans Chorus RE-Fx, conformément au code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Cet inventaire est intégré au processus annuel de certification des comptes par la Cour des comptes.

**Mode de calcul :** Calcul d'un taux entre le total des surfaces de bureaux remis au Domaine depuis 36 mois et plus, et le total des surfaces de bureaux remis au Domaine à la fin de l'exercice pour les biens domaniaux.

$$\frac{\text{Nombre de m}^2 \text{ SUB bureaux remis au Domaine depuis 36 mois et plus} \times 100}{\text{Nombre de m}^2 \text{ SUB bureaux remis au Domaine au 31/12/N}}$$

Les biens partiellement remis au domaine (biens ayant plusieurs partenaires gestionnaires qui n'ont pas tous remis la surface au Domaine) sont exclus. Les bâtiments multi-propriétaires sont exclus (biens ayant plusieurs partenaires propriétaires, l'un étant l'État, un autre n'étant pas l'État).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif du programme 723 vise à rendre compte de la performance de la direction de l'immobilier de l'État en matière de politique immobilière de l'État dès lors que le CAS est un vecteur budgétaire mutualisé et incitatif d'orientation de cette politique. Cette gestion performante doit entre autres se traduire par une baisse de la durée d'inoccupation de bureaux devenus inutiles, qui témoignent de l'effectivité de la restructuration du parc domanial et des procédures de cession, de réemploi, ou de valorisation alternative de ces biens, et de la capacité de la politique immobilière de l'État à générer ainsi des capacités de financement propres.

L'indicateur unique du programme évalue la proportion des surfaces utiles brutes (SUB) de bureaux remis au Domaine, inoccupées depuis 36 mois ou plus, par rapport au total des surfaces de bureaux domaniaux de l'État. Il vise à évaluer les surfaces du patrimoine de l'État à usage de bureaux qui n'ont pu être mises à disposition d'une administration, ou cédées ou mises en location, trois ans après leur remise à l'administration des Domaines.

Ce nouvel indicateur, introduit pour l'exercice 2019, est en cohérence avec les orientations de la politique immobilière de l'État, qui recherche l'optimisation des surfaces, la vente des biens inutiles afin de financer des opérations immobilières ou de valoriser le patrimoine de l'État par l'établissement de redevances domaniales.

Le point de départ de l'indicateur est la date de remise au Domaine à partir de laquelle est constaté que le bien n'est plus utile à l'activité de l'administration occupante et est donné à la DIE la possibilité de rechercher une nouvelle destination à l'immeuble. Le délai de 36 mois est celui durant lequel, dans le cadre de la gestion immobilière, une solution viable peut généralement être adoptée. Seuls sont concernés les bureaux, cœur de la politique immobilière de

l'État, à l'exclusion de biens spécifiques (biens militaires, médico-sociaux ou d'enseignement en particulier). La surface utile brute est retenue de manière à intégrer non seulement l'espace de bureau proprement dit, mais également les surfaces accessoires (circulations horizontales...).

Le résultat 2019 de l'indicateur portant sur le rapport de m<sup>2</sup> SUB de bureau remis au Domaine depuis plus de 36 mois / total de m<sup>2</sup> SUB de bureau remis au Domaine au 31/12/N, est supérieur à la prévision.

Cependant, la lecture sur trois ans permet de constater au 31 décembre 2019 :

- une augmentation nette des m<sup>2</sup> de bureaux remis au Domaine avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- une diminution du total des m<sup>2</sup> de bureaux sur les trois ans, pour réemploi, location ou cession.

	2017	2018	2019
Nombre de m2 SUB bureaux remis au Domaine depuis 36 mois :	59 526	74 346	90 038
Nombre de m2 SUB bureaux remis au Domaine au 31/12/N :	286 358	334 216	258 187
Indicateur au 31 décembre N :	20,79 %	22,24 %	34,87 %

Ces éléments appellent deux commentaires :

- une action efficace des services de l'État pour les biens remis au Domaine avant trois ans. La surface utile brute globale est en baisse tendancielle ;
- une série de biens qui sont difficilement cessibles ou réemployables. Proportionnellement, leur SUB augmente, par rapport à la surface totale de l'ensemble des biens remis au Domaine.

En dépit d'une forte hausse du stock de surfaces de bureaux remis en 2018, celui-ci baisse autour d'un tiers en 2019.

En revanche, la part, dans ce stock global, des surfaces de bureaux remis depuis plus de 36 mois augmente : il s'agit de biens complexes à céder, louer, ou réemployer au profit d'une autre administration. La politique de cession ou de réallocation des bureaux remis au Domaine, aussi dynamique soit-elle, se heurte à un certain nombre de biens difficilement réutilisables, et dont la proportion augmente.

## Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Programme n° 723 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
11 – Opérations structurantes et cessions	22 000 000 34 830 501	167 286 587 367 341 219	5 750 287	40 000 000 11 636 502	229 286 587 419 558 508	229 286 587
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	21 500 000 22 302 450	1 500 000 713 680			23 000 000 23 016 129	23 000 000
13 – Maintenance à la charge du propriétaire	40 500 000 44 655 114	3 500 000 3 262 928			44 000 000 47 918 042	44 000 000
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	23 000 000 24 260 993	72 000 000 74 788 087	5 618 876	3 150 000	95 000 000 107 817 955	95 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>107 000 000</b>	<b>244 286 587</b>		<b>40 000 000</b>	<b>391 286 587</b>	<b>391 286 587</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+4 094 045			+4 094 045	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+392 761 804			+392 761 804	
Total des AE ouvertes		788 142 436			788 142 436	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>126 049 057</b>	<b>446 105 913</b>	<b>11 369 163</b>	<b>14 786 502</b>	<b>598 310 635</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>						
11 – Opérations structurantes et cessions	62 000 000 38 931 176	220 000 000 157 679 587	6 473 287	40 000 000 11 952 180	322 000 000 215 036 230	322 000 000
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	20 500 000 21 881 586	1 500 000 817 347			22 000 000 22 698 933	22 000 000
13 – Maintenance à la charge du propriétaire	40 500 000 45 462 427	3 500 000 3 444 835			44 000 000 48 907 262	44 000 000
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	38 000 000 21 899 845	57 000 000 70 631 781	5 618 876	1 016 000	95 000 000 99 166 502	95 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>161 000 000</b>	<b>282 000 000</b>		<b>40 000 000</b>	<b>483 000 000</b>	<b>483 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+4 094 045			+4 094 045	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+609 283 704			+609 283 704	
Total des CP ouverts		1 096 377 749			1 096 377 749	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>128 175 034</b>	<b>232 573 551</b>	<b>12 092 163</b>	<b>12 968 180</b>	<b>385 808 928</b>	



## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>						
11 – Opérations structurantes et cessions	50 200 000 22 359 435	179 630 641 145 170 735	4 600 000 6 255 468	130 200 000 39 539 322	364 630 641	364 630 641 213 324 960
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	22 400 000 20 916 425	1 600 000 977 907			24 000 000	24 000 000 21 894 332
13 – Maintenance à la charge du propriétaire	43 200 000 42 416 785	4 800 000 4 529 094			48 000 000	48 000 000 46 945 879
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	32 000 000 21 153 771	56 000 000 59 231 762			88 000 000	88 000 000 80 385 533
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>147 800 000</b>	<b>242 030 641</b>	<b>4 600 000</b>	<b>130 200 000</b>	<b>524 630 641</b>	<b>524 630 641</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>106 846 416</b>	<b>209 909 498</b>	<b>6 255 468</b>	<b>39 539 322</b>		<b>362 550 704</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>						
11 – Opérations structurantes et cessions	57 400 000 46 736 136	229 700 000 227 262 284	4 400 000 5 673 190	130 200 000 40 223 644	421 700 000	421 700 000 319 895 254
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	22 400 000 21 237 130	1 600 000 738 647			24 000 000	24 000 000 21 975 777
13 – Maintenance à la charge du propriétaire	43 200 000 39 432 351	4 800 000 3 569 267			48 000 000	48 000 000 43 001 618
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	32 000 000 49 290 399	56 000 000 46 463 911			88 000 000	88 000 000 95 754 310
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>155 000 000</b>	<b>292 100 000</b>	<b>4 400 000</b>	<b>130 200 000</b>	<b>581 700 000</b>	<b>581 700 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>156 696 016</b>	<b>278 034 109</b>	<b>5 673 190</b>	<b>40 223 644</b>		<b>480 626 959</b>

## Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Programme n° 723 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>106 846 416</b>	<b>107 000 000</b>	<b>126 049 057</b>	<b>156 696 016</b>	<b>161 000 000</b>	<b>128 175 034</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	104 304 821	107 000 000	117 876 696	154 154 421	161 000 000	120 002 673
Subventions pour charges de service public	2 541 595		8 172 361	2 541 595		8 172 361
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>209 909 498</b>	<b>244 286 587</b>	<b>446 105 913</b>	<b>278 034 109</b>	<b>282 000 000</b>	<b>232 573 551</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	209 909 498	244 286 587	446 105 913	278 034 109	282 000 000	232 573 551
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>6 255 468</b>		<b>11 369 163</b>	<b>5 673 190</b>		<b>12 092 163</b>
Transferts aux ménages	6 756			6 756		
Transferts aux entreprises	3 974 954		1 392 331	3 347 575		2 115 331
Transferts aux collectivités territoriales	-45 101					
Transferts aux autres collectivités	2 318 859		9 976 832	2 318 859		9 976 832
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>39 539 322</b>	<b>40 000 000</b>	<b>14 786 502</b>	<b>40 223 644</b>	<b>40 000 000</b>	<b>12 968 180</b>
Prêts et avances			30 510			30 510
Dotations en fonds propres	39 539 322	40 000 000	14 755 992	40 223 644	40 000 000	12 937 670
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>391 286 587</b>			<b>483 000 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+396 855 849			+613 377 749	
<b>Total*</b>	<b>362 550 704</b>	<b>788 142 436</b>	<b>598 310 635</b>	<b>480 626 959</b>	<b>1 096 377 749</b>	<b>385 808 928</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	15 239 561		4 094 045	15 239 561		4 094 045
<b>Total</b>	<b>15 239 561</b>		<b>4 094 045</b>	<b>15 239 561</b>		<b>4 094 045</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		220 000		220 000				
03/2019		467 853		467 853				
04/2019		2 000 000		2 000 000				
05/2019		48 010		48 010				
07/2019		269 383		269 383				
10/2019		951 797		951 797				
12/2019		117 248		117 248				
01/2020		19 754		19 754				
<b>Total</b>		<b>4 094 045</b>		<b>4 094 045</b>				

### ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/02/2019		45 503 748		46 370 182				
<b>Total</b>		<b>45 503 748</b>		<b>46 370 182</b>				

### ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2019		101 150 226						
<b>Total</b>		<b>101 150 226</b>						

### ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		246 107 830		655 913 522				
<b>Total</b>		<b>246 107 830</b>		<b>655 913 522</b>				

## Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Programme n° 723 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019								93 000 000
<b>Total</b>								<b>93 000 000</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>396 855 849</b>		<b>706 377 749</b>				<b>93 000 000</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Opérations structurantes et cessions		229 286 587 419 558 508	229 286 587 419 558 508		322 000 000 215 036 230	322 000 000 215 036 230
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics		23 000 000 23 016 129	23 000 000 23 016 129		22 000 000 22 698 933	22 000 000 22 698 933
13 – Maintenance à la charge du propriétaire		44 000 000 47 918 042	44 000 000 47 918 042		44 000 000 48 907 262	44 000 000 48 907 262
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état		95 000 000 107 817 955	95 000 000 107 817 955		95 000 000 99 166 502	95 000 000 99 166 502
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>391 286 587</b>	<b>391 286 587</b>		<b>483 000 000</b>	<b>483 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+396 855 849	+396 855 849		+613 377 749	+613 377 749
Total des crédits ouverts		788 142 436	788 142 436		1 096 377 749	1 096 377 749
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>598 310 635</b>	<b>598 310 635</b>		<b>385 808 928</b>	<b>385 808 928</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+189 831 802	+189 831 802		+710 568 821	+710 568 821

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## Répartition de la dépense par budget opérationnel de programme (BOP)

L'exécution 2019 est supérieure de 207 M€ en autorisations d'engagement et inférieure de 97,2 M€ en crédits de paiement par rapport aux prévisions en loi de finances initiale.

S'agissant des AE, la consommation en 2019 s'est établie à un niveau supérieur de 53% au montant inscrit en LFI.

La forte hausse du niveau d'engagement en 2019 provient principalement :

- de la consommation du ministère des armées qui est passée de 19,6 M€ en 2018 à 139,8 M€ en 2019, compte tenu des modalités qu'il met en œuvre pour respecter les objectifs annuels de dépenses qui lui sont assignés sur le CAS en exécution de la loi de programmation militaire 2019-2025. Le poids du BOP armées varie fortement au sein du programme 723 selon les exercices, au fil des phases d'accélération et de décélération de ses engagements et mises en paiement. Ainsi sa consommation d'AE représente en 2019 au global 23% de celle du programme 723 alors qu'elle ne représentait que 5% en 2018.
- de la consommation du ministère de l'intérieur, essentiellement pour le financement des acquisitions de deux terrains à Saint-Ouen permettant la construction du futur site unique de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) pour un montant total de 113,7 M€ ou encore pour la réalisation des travaux de la caserne de gendarmerie nationale Drancy-Pichard pour 4,4 M€.
- de la consommation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui a poursuivi le financement à l'étranger de différentes acquisitions, d'opérations de construction, regroupement et aménagements de services et postes diplomatiques et des travaux de sécurité pour un total de 19 M€ en AE.

## Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Programme n° 723 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- de la consommation des services du Premier ministre qui ont engagé 20,7 M€ dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'immeuble All à Montrouge.
- la consommation de la préfecture de Nouvelle Aquitaine, pour l'acquisition d'un bâtiment neuf pour le logement de la direction régionale de l'INSEE à Bordeaux (24 M€)
- de la consommation du ministère de la Culture pour le financement du projet Camus qui consiste à regrouper sur trois sites des agents d'administration centrale du ministère travaillant actuellement sur sept sites pour 22 M€.

La loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé 93 M€ de crédits de paiement sur le programme 723 abaissant ainsi le plafond de consommation de CP pour 2019 à 390 M€.

Par conséquent, la consommation en CP sur le programme est inférieure de 20,1% à la prévision en LFI, mais est conforme au plafond de consommation revu par la LFR. Les 22 BOP régionaux présentent un niveau en légère hausse par rapport à 2018 : 102,5 M€ en 2018 et 123 M€ en 2019. Les BOP ministériels ont en revanche fortement réduit leur consommation passant de 378,2 M€ en 2018 à 262,8 M€ en 2019.

L'absence de corrélation entre AE et CP s'explique par la durée des opérations structurantes : les paiements en CP des AE engagées en début d'opération sont réalisés sur plusieurs années.

La répartition par BOP des crédits mis à disposition par le responsable de programme en 2019, ou reportées de 2018 sur 2019 s'agissant des autorisations d'engagement affectées non engagées avant 2019, ainsi que des dépenses du programme 723 s'établit comme suit :

BOP	Mises à disposition 2019 et reports AEANE de 2018 sur 2019		Consommation 2019	
	AE	CP	AE	CP
ministère des armées	145 450 155	73 819 638	139 791 130	68 550 672
ministère de l'agriculture et de l'alimentation	21 049 575	11 648 121	20 721 480	11 578 582
ministère de la transition écologique et solidaire	23 590 586	18 979 556	16 485 552	13 757 795
ministère de l'économie et des comptes publics	44 639 570	43 284 043	26 611 368	23 621 813
ministère de l'intérieur	128 780 213	16 948 734	121 103 731	14 801 123
ministère de la justice	7 832 990	7 391 986	3 396 779	5 767 550
ministère de l'Europe et des affaires étrangères	105 120 030	58 517 724	59 075 939	38 607 870
ministère de la culture	22 436 854	34 695 752	22 416 864	34 687 356
ministère de l'éducation nationale	16 147 716	17 592 730	6 920 523	16 461 845
ministère de l'enseignement supérieur, recherche et innovation	6 514 895	6 295 000	5 378 804	6 200 055
ministères sociaux	824 689	977 730	128 980	598 078
Services du Premier ministre	34 269 904	12 744 924	27 143 310	7 806 446
Support DIE et dépenses transverses	36 473 402	27 408 898	23 751 150	20 362 840
<b>Total des BOP centraux</b>	<b>593 130 579</b>	<b>330 304 836</b>	<b>472 925 610</b>	<b>262 802 025</b>
PACA	15 341 024	9 058 637	8 329 244	7 816 687
Bourgogne - Franche-Comté	4 210 320	4 900 116	3 175 170	4 551 973
Corse	1 149 784	1 321 203	796 521	1 261 361
Occitanie	7 947 831	9 922 400	6 164 651	8 533 497
Nouvelle Aquitaine	34 693 000	34 980 404	30 888 970	34 148 645
Bretagne	17 209 637	9 381 270	16 099 026	8 628 318
Pays-de-la-Loire	7 409 969	5 639 106	4 328 978	4 527 960
Centre - Val-de-Loire	3 737 226	3 637 770	2 793 942	3 473 260

BOP	Mises à disposition 2019 et reports AEANE de 2018 sur 2019		Consommation 2019	
	AE	CP	AE	CP
Hauts de France	9 290 592	10 413 746	6 565 239	6 836 960
Grand Est	7 820 578	7 486 315	6 678 713	6 405 748
Auvergne - Rhône-Alpes	14 132 929	10 731 025	9 981 600	9 221 269
Île-de-France	33 497 261	25 150 909	19 842 748	16 896 473
Normandie	5 610 567	5 091 065	3 422 512	4 307 016
Guadeloupe	4 065 583	2 030 756	2 325 722	1 499 569
Guyane	1 044 313	1 178 348	836 190	992 561
Martinique	1 301 990	2 217 577	662 940	1 518 661
Mayotte	219 200	219 200	218 887	204 195
Nouvelle Calédonie	336 600	400 971	330 050	385 410
Polynésie française	357 000	357 681	356 933	357 643
Réunion	1 713 293	2 021 375	1 435 677	1 284 286
St Pierre et Miquelon	90 154	91 111	90 154	91 111
Wallis-et-Futuna	62 086	64 341	61 158	64 300
<b>Total des BOP régionaux</b>	<b>171 240 937</b>	<b>146 295 326</b>	<b>125 385 025</b>	<b>123 006 903</b>
<b>Total du programme 723</b>	<b>764 371 516</b>	<b>476 600 162</b>	<b>598 310 635</b>	<b>385 808 928</b>

Les crédits consommés représentent 78,3% des autorisations d'engagement disponibles aux BOP et 81% des crédits de paiement à disposition sur les BOP et UO.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	391 286 587	391 286 587	0	483 000 000	483 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>391 286 587</b>	<b>391 286 587</b>	<b>0</b>	<b>483 000 000</b>	<b>483 000 000</b>



## Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Programme n° 723 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>788 142 436</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>1 096 377 749</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>598 310 635</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>385 808 928</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>126 472 537</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>206 050 571</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>63 359 265</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>179 758 357</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>309 575 601</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>-2 924 649</b>					
	<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) <b>306 650 952</b></b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>206 050 571</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>100 600 381</b>
	AE engagées en 2019 (E2) <b>598 310 635</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>179 758 357</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>418 552 278</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) <b>519 152 659</b></b>
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>337 000 000</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>182 152 659</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR



Les restes à payer au 31 décembre 2019 du programme 723 s'élèvent à 522 160 339 € avant travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (et à 519 152 659 € après ces travaux – cellule R2) et se ventilent par BOP comme suit :

Centres financiers BOP du programme 723	Restes à payer au 31 décembre 2019 (en €)	Part représentée par chaque BOP (%)
ministère des armées	156 955 979	30,1%
ministère de l'intérieur	121 486 170	23,3%
ministère de l'Europe et des affaires étrangères	53 057 390	10,2%
ministère de l'économie et des comptes publics	36 314 245	7,0%
Services du Premier ministre	25 179 319	4,8%
Île-de-France	17 636 732	3,4%
PACA	17 350 075	3,3%
ministère de la transition écologique et solidaire	13 551 503	2,6%
ministère de l'agriculture et de l'alimentation	10 353 681	2,0%
Bretagne	10 008 599	1,9%
Support DIE et dépenses transverses	9 352 854	1,8%
Auvergne - Rhône-Alpes	6 879 478	1,3%
Hauts de France	5 637 627	1,1%
ministère de l'éducation nationale	5 598 005	1,1%
ministère de la culture	4 634 219	0,9%
Nouvelle Aquitaine	4 013 041	0,8%
Grand Est	3 684 652	0,7%
Occitanie	3 170 128	0,6%
ministère de la justice	3 055 610	0,6%
Pays-de-la-Loire	2 889 495	0,6%
Bourgogne - Franche-Comté	2 530 445	0,5%
Réunion	2 018 982	0,4%
Centre - Val-de-Loire	1 948 137	0,4%
Guadeloupe	1 592 463	0,3%
Normandie	1 130 371	0,2%
Corse	579 289	0,1%
ministère de l'enseignement supérieur, recherche et innovation	564 474	0,1%
Guyane	428 759	0,1%
Martinique	322 730	0,1%
ministères sociaux	206 244	0,0%
Mayotte	14 692	0,0%
Nouvelle Calédonie	9 012	0,0%
Saint-Pierre-et-Miquelon	5 942	0,0%
Wallis-et-Futuna	0	0,0%
Polynésie française	0	0,0%
<b>Total général</b>	<b>522 160 339</b>	<b>100,0%</b>

Les restes à payer au 31 décembre 2018 s'élevaient au total pour le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » à 309,6 M€ (306,6 M€ après travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018). Les restes à payer au 31 décembre 2019 s'élèvent à 522,2 M€ (519,2 M€ après retraitements), soit une hausse d'environ 212,5 M€ entre 2018 et 2019.

Les rythmes d'apurement des restes à payer sont différents entre les dépenses réalisées par des BOP ministériels et celles réalisées par les BOP régionaux et selon qu'elles concernent des projets immobiliers ou opérations d'entretien à la charge du propriétaire.

L'augmentation importante des restes à payer au 31/12/2019 résulte de plusieurs facteurs combinés : notamment un écart très important par rapport à la prévision sur le volume d'AE consommées (598,3 M€ d'AE consommées pour une prévision de 391,3 M€) et également par rapport à celle de la consommation de CP (385,8 M€ de CP consommés pour une prévision de 483 M€).

S'agissant du volume d'AE consommées, il s'est établi à un niveau supérieur de 53% au montant inscrit en LFI. Cette forte hausse du niveau d'engagement provient principalement :

- de la consommation du ministère des armées qui est passée de 19,6 M€ en 2018 à 139,8 M€ en 2019, compte tenu des modalités qu'il met en œuvre pour respecter les objectifs annuels de dépenses qui lui sont assignés sur le CAS en exécution de la loi de programmation militaire 2019-2025. Les paiements sont partiellement intervenus en 2019 se poursuivront au fil des opérations au cours de l'année 2020. Ce ministère enregistre une hausse de 83% de ses restes à payer par rapport à la gestion 2018 ;
- de la consommation du ministère de l'intérieur, essentiellement pour le financement des acquisitions de deux terrains à Saint-Ouen permettant la construction du futur site unique de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSi) pour un montant total de 113,7 M€. Les restes à payer 2019 de ce ministère enregistrent une hausse de 700% par rapport à l'année 2018. Toutefois, les paiements ont été réalisés dès janvier 2020.

Sur le programme quatre BOP centraux (ministère des armées, ministère de l'intérieur, ministère de l'Europe et des affaires étrangères et ministères financiers) concentrent à eux seuls 70% des restes à payer 2019.

S'agissant des CP, la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé 93 M€ de crédits de paiement sur le programme 723 abaissant ainsi le plafond de consommation de CP pour 2019 à 390 M€. La prévision de restes à payer au 31/12/2019 ayant été établie sur la base d'une prévision de consommation de 483 M€, l'écart entre la prévision et les restes à payer définitifs est mécaniquement très important.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**Action 11****Opérations structurantes et cessions**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		229 286 587	<b>229 286 587</b>		419 558 508	<b>419 558 508</b>
Crédits de paiement		322 000 000	<b>322 000 000</b>		215 036 230	<b>215 036 230</b>

L'action 11 porte les opérations de restructuration du parc immobilier domanial (projets immobiliers) et les frais préalables aux cessions.

En 2019, ces opérations ont concerné notamment :

- les travaux de remise à neuf, de restructuration ou d'agrandissement et, plus largement, tous ceux qui visent, par des modifications structurelles, à en améliorer le potentiel de services, donc la valeur vénale ;
- les frais accessoires directement liés à la cession d'un bien : organisation matérielle, expertises techniques, honoraires, etc.

Ces opérations immobilières ont été financées en tout ou partie par les produits de cessions encaissés par le CAS. Le programme a comptabilisé au total en dépenses sur cette action 419 558 508 € en AE et 215 036 230 € en CP.

Pour l'année 2019, 55,7% de l'enveloppe totale de CP du programme a donc été consacrée aux projets immobiliers structurants.

L'écart entre l'exécution et la prévision en LFI est important en AE (+83%) et en CP (-33,2%).

Plus particulièrement sur cette action, le ministère des armées a engagé 123,4 M€ soit 29,41% du total de l'action. Les opérations immobilières du ministère des armées ont concerné la poursuite des études et travaux préalables à cession de sites militaires, des restructurations et travaux lourds sur les immeubles de bureau, de logement, les bâtiments techniques des bases de défense, ainsi que des opérations sur les infrastructures opérationnelles de la défense nationale. Les paiements sont partiellement intervenus en 2019 se poursuivront au fil des opérations au cours de l'année 2020.

Le ministère de l'intérieur a engagé 118,2 M€, soit 28,2% du total de l'action. Il s'agit principalement des deux opérations précitées (DGSI et caserne Drancy). Les paiements de l'acquisition à Saint-Ouen sont réalisés dès janvier 2020.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a poursuivi le financement à l'étranger de différentes acquisitions, des opérations de construction, regroupement et aménagements de services et postes diplomatiques et des travaux de sécurité pour un total de 19 M€ en AE et 17,4 M€ en CP.

## Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Programme n° 723 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En outre, deux opérations initialement programmées pour 2020 ont été anticipées en 2019 :

- d'une part, avec l'acquisition d'un bâtiment neuf pour le relogement de la direction régionale de l'INSEE à Bordeaux, et d'autres services locaux (24 M€)
- d'autre part, une partie du financement du projet Camus du ministère de la culture, qui consiste à regrouper sur trois sites (Valois, Bons enfants et Quadrilatère des Archives) des agents d'administration centrale du ministère travaillant actuellement sur sept sites pour 22 M€ en 2019. Il est notable que cette dépense, réalisée pour le compte du ministère de la culture, dont le mandataire est l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), a été imputée en Titre 5.

Les services du Premier ministre ont engagé 20,7 M€ au titre de la délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'immeuble All à Montrouge.

Hormis ces exemples de financement, les opérations immobilières structurantes étant financées en tout ou partie par les produits de cessions encaissés, le montant d'AE engagées suit la tendance des encaissements de recettes de cessions, qui stagne depuis trois ans (hors l'encaissement exceptionnel du produit de cession de l'îlot Saint Germain, ancien siège du ministère des Armées, réalisé pour 368,1 M€ en 2019).

En ce qui concerne les CP, les montants entre 2018 et 2019 sont en nette baisse au global (-32,8%). Toutefois, si pour les BOP centraux la consommation est en baisse de plus de 41% par rapport à 2018, elle est en revanche en augmentation (57%) pour les BOP régionaux ; le rythme des dépenses est lié à l'état d'avancement et aux délais d'exécution des investissements immobiliers.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	22 000 000	34 830 501	62 000 000	38 931 176
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 000 000	26 658 140	62 000 000	30 758 816
Subventions pour charges de service public		8 172 361		8 172 361
Titre 5 : Dépenses d'investissement	167 286 587	367 341 219	220 000 000	157 679 587
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	167 286 587	367 341 219	220 000 000	157 679 587
Titre 6 : Dépenses d'intervention		5 750 287		6 473 287
Transferts aux entreprises		1 392 331		2 115 331
Transferts aux autres collectivités		4 357 956		4 357 956
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	40 000 000	11 636 502	40 000 000	11 952 180
Prêts et avances		30 510		30 510
Dotations en fonds propres	40 000 000	11 605 992	40 000 000	11 921 670
<b>Total</b>	<b>229 286 587</b>	<b>419 558 508</b>	<b>322 000 000</b>	<b>215 036 230</b>

Les dépenses d'investissement (titre 5), d'acquisition, construction, travaux structurants, constituent la part majoritaire des dépenses sur l'action 11 (73,3%).

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) réalisées sur l'action 11 accompagnent à titre accessoire la réalisation d'opérations d'investissement ou de cession. En 2019, elles ont représenté 18,1% des dépenses sur l'action 11.

Les dépenses d'intervention (titre 6) représentent à titre marginal 3% de la consommation de crédits sur l'action 11. Elles ont principalement concerné un transfert du ministère de la transition écologique et solidaire au profit de voies navigables de France pour 4,29 M€ (retour à l'opérateur de ses produits de cessions).

Les dépenses constatées en titre 7 représentent 5,6% des dépenses de l'action 11 et ont concerné des dotations en fonds propres au profit d'opérateurs listés infra.

### CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	103 179 000	<b>103 179 000</b>	0	116 579 369	<b>116 579 369</b>
Crédits de paiement	0	144 900 000	<b>144 900 000</b>	0	72 697 246	<b>72 697 246</b>

L'action 11 contribue à accélérer la transition écologique et à investir dans le parc immobilier public afin d'y dépenser moins demain, puisque les travaux de restructuration lourde du parc peuvent en partie permettre de privilégier des équipements permettant de réduire les consommations énergétiques de tous types. Concernant les cessions, elles peuvent permettre à l'État de se libérer de ses biens les moins performants.

Au 31 décembre 2019, 29% du montant des opérations réalisées par ces mêmes BOP sur l'action 11 ont participé à la mise en œuvre du grand plan investissement (116,6 M€ sur 400,4 M€ engagés) . Sur le total exécuté en AE de l'action, le taux est ramené à 28%.

### Action 12

#### Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		23 000 000	<b>23 000 000</b>		23 016 129	<b>23 016 129</b>
Crédits de paiement		22 000 000	<b>22 000 000</b>		22 698 933	<b>22 698 933</b>

Le programme a comptabilisé au total en dépenses sur cette action 23 016 129 € en AE et 22 698 933 € en CP.

Pour l'année 2019, 5,9% de l'enveloppe totale de CP du programme a donc été consacrée aux contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics.

Le responsable de programme met chaque année l'accent sur les nécessaires dépenses de contrôles réglementaires et diagnostics, vertueuses car porteuses d'économies à long terme et nécessaires pour s'assurer de la conformité du parc, qui relèvent de l'actions 12. La consommation sur cette action est conforme à la LFI et en hausse par rapport à l'exécution 2018, confirmant les orientations de la politique immobilière de l'État en la matière.

## Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Programme n° 723 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	21 500 000	22 302 450	20 500 000	21 881 586
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	21 500 000	22 302 450	20 500 000	21 881 586
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 500 000	713 680	1 500 000	817 347
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 500 000	713 680	1 500 000	817 347
<b>Total</b>	<b>23 000 000</b>	<b>23 016 129</b>	<b>22 000 000</b>	<b>22 698 933</b>

Les dépenses de l'action 12, qui concernent des contrats de prestations intellectuelles ou de service, relèvent quasi exclusivement des dépenses de fonctionnement (96,4%).

Les dépenses d'investissement représentent seulement 3,6% des dépenses de l'action 12.

## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	460 000	<b>460 000</b>	0	0	<b>0</b>
Crédits de paiement	0	440 000	<b>440 000</b>	0	0	<b>0</b>

Selon les résultats de l'enquête auprès des responsables de BOP, cette action n'a pas participé à la mise en œuvre du grand plan d'investissement.

L'action 12 correspond principalement à des audits énergétiques préalables à des travaux de performance énergétique et ces opérations ne permettent pas, à elles seules, d'améliorer la performance énergétique du parc.

Elles sont cependant un prérequis indispensable aux travaux.

## Action 13

## Maintenance à la charge du propriétaire

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		44 000 000	<b>44 000 000</b>		47 918 042	<b>47 918 042</b>
Crédits de paiement		44 000 000	<b>44 000 000</b>		48 907 262	<b>48 907 262</b>

À l'instar des dépenses de contrôles réglementaires et de diagnostics, le responsable de programme met également l'accent chaque année sur les dépenses de maintenance préventive, elles aussi vertueuses car porteuses d'économies à long terme et nécessaires pour s'assurer de la conformité du parc.

La consommation sur cette action est ainsi en hausse par rapport à la LFI et à l'exécution 2018, confirmant les orientations de la politique immobilière de l'État en la matière.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	40 500 000	44 655 114	40 500 000	45 462 427
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 500 000	44 655 114	40 500 000	45 462 427
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 500 000	3 262 928	3 500 000	3 444 835
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 500 000	3 262 928	3 500 000	3 444 835
<b>Total</b>	<b>44 000 000</b>	<b>47 918 042</b>	<b>44 000 000</b>	<b>48 907 262</b>

Les dépenses de l'action 13 sont constituées très majoritairement par des contrats de maintenance préventive et de maintenance corrective, imputées en dépenses de fonctionnement (93%).

Les dépenses d'investissement représentent 7% des dépenses de l'action 13.

#### CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Cette action ne contribue pas au GPI en ce qu'elle concerne avant tout la maintenance préventive classique, visant au maintien en état de fonctionnement d'équipements existants, et non à leur remplacement par des équipements plus performants.

#### Action 14

##### Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		95 000 000	<b>95 000 000</b>		107 817 955	<b>107 817 955</b>
Crédits de paiement		95 000 000	<b>95 000 000</b>		99 166 502	<b>99 166 502</b>

Les dépenses de gros entretien renouvellement sur l'action 14 sont également supérieures en AE et en CP à la prévision initiale en LFI et à l'exécution 2018, en raison notamment du niveau très important de dépenses de GER financées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour la sécurisation de ses sites diplomatiques en 2019.

## Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Programme n° 723 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 000 000	24 260 993	38 000 000	21 899 845
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 000 000	24 260 993	38 000 000	21 899 845
Titre 5 : Dépenses d'investissement	72 000 000	74 788 087	57 000 000	70 631 781
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	72 000 000	74 788 087	57 000 000	70 631 781
Titre 6 : Dépenses d'intervention		5 618 876		5 618 876
Transferts aux autres collectivités		5 618 876		5 618 876
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		3 150 000		1 016 000
Dotations en fonds propres		3 150 000		1 016 000
<b>Total</b>	<b>95 000 000</b>	<b>107 817 955</b>	<b>95 000 000</b>	<b>99 166 502</b>

Les dépenses d'investissement (titre 5) représentent 71,2% des dépenses de l'action 14.

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) représentent 22,1% des dépenses de l'action 14.

Les dépenses d'intervention (titre 6) représentent 5,7% de la consommation de crédits sur l'action 14.

Dans ce dernier cas, il s'agit d'un versement au profit de la Présidence de la République pour des travaux de gros entretien et de renouvellement sur des immeubles de l'État. En effet, dans le cadre de son schéma directeur immobilier, la Présidence de la République procède à la rénovation et l'aménagement du palais de l'Alma (11 quai Branly, Paris), dont le coût total de la première phase est établi à 11,5 M€.

Une décision attributive de subvention a été signée au titre de 2019 par la précédente responsable du programme 723 pour un premier versement de 5,62 M€ à l'été 2019 au profit des Pouvoirs publics. Il s'agit d'un préfinancement qui sera remboursé par la cession ou la valorisation locative d'un bien dont la Présidence n'aura plus l'utilité à l'issue des travaux.

En complément de la subvention déjà réglée en 2019, un versement d'un montant de 6 M€ sera réalisé au titre de 2020.

Les dépenses constatées en titre 7, et plus particulièrement sur la ligne « dotations en fonds propres », représentent à titre marginal 1% des dépenses de l'action 14 et ont été réalisées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger AEF (P185).



## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	17 100 000	<b>17 100 000</b>	0	17 411 291	<b>17 411 291</b>
Crédits de paiement	0	17 100 000	<b>17 100 000</b>	0	24 763 865	<b>24 763 865</b>

Selon l'enquête réalisée auprès des responsables de BOP, cette action a participé à hauteur de 17% du montant des opérations dans la mise en œuvre du grand plan d'investissement (17,4 M€ sur 100,5 M€ engagés). Sur le total exécuté en AE de l'action, le taux est ramené à 16%.

Portant généralement sur des travaux moins structurants que ceux de l'action 11, elle contribue donc moins aux objectifs du GPI. Mais certaines des typologies de travaux qu'elle porte peuvent néanmoins concourir à une amélioration conséquente de la performance énergétique du parc (notamment les remplacements de systèmes type CVC, les travaux d'isolation, ou portant sur les huisseries).

## Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Programme n° 723 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 150 000</b>	<b>1 016 000</b>
Dotations en fonds propres	0	0	3 150 000	1 016 000
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>173 217</b>	<b>173 217</b>
Dotations en fonds propres	0	0	173 217	173 217
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 172 361</b>	<b>8 172 361</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	8 172 361	8 172 361
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>207 275</b>	<b>207 275</b>
Dotations en fonds propres	0	0	207 275	207 275
<b>ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>
Dotations en fonds propres	0	0	4 800 000	4 800 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 100 000</b>	<b>3 100 000</b>
Dotations en fonds propres	0	0	3 100 000	3 100 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 400 000</b>
Dotations en fonds propres	0	0	1 400 000	1 400 000
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>465 678</b>
Dotations en fonds propres	0	0	150 000	465 678
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>467 500</b>	<b>467 500</b>
Dotations en fonds propres	0	0	467 500	467 500
<b>VNF - Voies navigables de France (P203)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 290 762</b>	<b>4 290 762</b>
Transferts	0	0	4 290 762	4 290 762
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 911 115</b>	<b>24 092 793</b>
Total des subventions pour charges de service public	0	0	8 172 361	8 172 361
Total des dotations en fonds propres	0	0	13 447 992	11 629 670
Total des transferts	0	0	4 290 762	4 290 762

Les BOP ministériels du programme 723 ont procédé en 2019 à des versements au profit de différents opérateurs. Dans l'ordre de présentation du tableau ci-dessus, ces versements se répartissent comme suit :

Le versement de 3,15 M€ en AE et 1,02 M€ en CP réalisé au profit de l'AEFE correspond au financement d'opérations de sécurisation des biens à l'étranger. L'AEFE doit en effet réaliser des travaux de sécurisation à partir du programme 723 sur des immeubles domaniaux qu'elle utilise. Les crédits nécessaires à ces opérations sont mis à disposition par la DIE au MEAE qui, en tant que ministère de tutelle de l'AEFE, se charge de reverser ces crédits à cet opérateur sous la forme de dotations en fonds propres.

Le versement de 0,17 M€ en AE et en CP à FranceAgriMer correspond aux remboursements du ministère de l'agriculture pour les travaux d'aménagements de l'accueil de la cour nationale du droit d'asile (CNDA) au sein des locaux de FranceAgriMer dans l'immeuble Arborial à Montreuil. S'agissant du financement de travaux, le versement a été imputé en dotations en fonds propres.

Le ministère de l'agriculture a versé 8,2 M€ en AE et en CP à l'ONF au titre de rétrocessions à 100% des ventes de biens ONF (nettes des frais préalables à la vente). Conformément à la convention signée avec l'Office, les versements correspondant aux ventes doivent être "inscrits au compte de résultat de l'opérateur".

Le ministère de la culture a versé 0,2 M€ en AE et en CP au centre des monuments nationaux pour les travaux de réaménagement de la "maison des pins" à Carnac pour accueillir le siège administratif des monuments mégalithiques de Bretagne.

Le ministère des armées a versé 4,8 M€ en AE et en CP à l'ONERA au titre du regroupement à Palaiseau sur le site de Paris-Saclay des sites franciliens de Meudon, Chatillon et Palaiseau. Ce versement constitue la première tranche d'un financement total prévu de 130 millions sur le CAS.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a procédé au versement des produits de cession des biens immobiliers occupés par les universités et les établissements de recherche destiné au financement de l'immobilier domanial mis à disposition de ces organismes pour un total de 5,2 M€ en AE et 5,4 M€ en CP.

Le ministère de la transition écologique et solidaire a transféré 4,3 M€ en AE et en CP à VNF pour le reversement de produits de cession (sur le fondement de l'article L. 4316-2 du code des transports) concernant les périodes 2018 et 2019, ainsi que des reliquats de 2015 et 2017.